



AVIS DE CONVOCATION

Séance ordinaire du conseil d'établissement
Mardi 16 juin 2026 à 18 h
Ordre du jour
immeuble Saint-Hugues

Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.

	Rôle du CÉ - LIP	Temps
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance	Art. 61	2 min.
2. Nouvelles de la direction		5 min.
3. Adoption de l'ordre du jour	Adopter Art. 69	2 min.
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 12 mai 2026	Adopter Art.69	10 min.
5. Question du public		10 min.
6. Parole à l'OPP - bilan		10 min.
7. Parole au représentant du comité de parents		10 min.
Décisions, consultations, discussion		
8. Budget initial 2026-2027 Suivi Reliquat	Adopter Art. 95 et 110.4	20 min.
9. Évaluation du Plan de lutte 2025-2026 /actualisation du plan de lutte 2026-2027	Adopter Art. 75.1, 77, 83.1 et 110.4	20 min.
10. Liste des effets scolaires Cahiers d'activités	Approuver Art 77.1 et 212.1	10 min.
11. Rapport annuel de la présidente	Adopter Art. 82	10 min.
12. Date pour l'AGP 17 septembre 2026 et rencontre de parents	Consultation	5 min.
13. Campagne de financement Transfert Fonds 4	Adopter Art. 94 et 110.4	15 min.
Informations		
14. Bilan Entrepreneuriat (rapport annuel)	Informé	10 min.
15. Suivi classe extérieure Saint-Hugues		
16. Questions diverses		5 min.
17. Question du public		5 min.

18. Date de la prochaine assemblée, 13 octobre 2026		
19. Levée de l'assemblée		

Véronique Forcier, Présidente
16 juin 2026

Termes	Définition
Adopter	Ce terme signifie le fait de prendre une décision à partir d'une proposition. Il inclut le pouvoir de modifier en tout ou en partie la proposition.
Approuver	Ce terme signifie le fait de donner ou non son accord à une proposition faite par le directeur d'école, et ce, sans modification. Ce pouvoir est plus restreint que le pouvoir d'adopter du fait qu'il concerne des propositions qui touchent des responsabilités attribuées au personnel de l'établissement. Il est également possible de rejeter, en bloc, ce qui est proposé.
Consulter	Ce terme signifie le fait de solliciter l'avis d'une personne en lui donnant l'occasion et un délai raisonnable pour exprimer son point de vue. L'information pertinente doit être fournie afin de permettre un avis éclairé. L'avis ne lie pas l'instance décisionnelle.
Proposer	Élaborer, préparer et soumettre une proposition pour fins d'adoption ou d'approbation.
Quorum	Le quorum au conseil d'établissement est la majorité de ses membres en poste dont la moitié des représentants des parents. (Lip, art.61).